

# IBAÏA

— IMMOBILIER —

## BARÈME DES PRESTATIONS

### HONORAIRES DE VENTE

*à la charge du vendeur*

Jusqu'à 300 000€ \_\_\_\_\_ 15 000€ TTC  
Mandat au dessus de 300 000 € \_\_\_\_\_ 5% du prix HAI\*

### HONORAIRES DE LOCATION

*à la charge du locataire*

#### 1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n°89-462 du 6 juin 1989

- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 8€ TTC/m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

#### 2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

- Honoraires : 2 mois du loyer annuel TTC charges comprises

### HONORAIRES DE LOCATION

*à la charge du bailleur*

#### 1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n°89-462 du 6 juin 1989

- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 8€ TTC/m<sup>2</sup>
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€ TTC/m<sup>2</sup>

#### 2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

- Honoraires : 1 mois du loyer annuel TTC charges comprises

### HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIÈRE

*à la charge du bailleur*

12% TTC du montant de la location

\*Honoraires d'agence inclus